



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201012-BUR-AG-20-034-
DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 12 octobre 2020

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

ETAIENT PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

Serge LINALE, Gilles SIMEONI.

<p>Nombre de membres composant le Bureau : 13 Nombre de membres en exercice : 13 Quorum : 7 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0</p>
--

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2020

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant la demande de subvention de fonctionnement de l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia pour l'exercice 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)

D'attribuer à l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'exercice 2020 ;

AUTORISE


Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia


U PRESIDENTE
LOUIS POZZO DI BORGO



Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 OCT. 2020
et publication ou notification
du 27 OCT. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHIRAOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification